

L'école doit adhérer pleinement à la citoyenneté universelle (rencontre)

RABAT (MAP) - L'école publique se doit d'adhérer pleinement à la citoyenneté universelle pour accompagner les mutations actuelles et pour contribuer à la réalisation du développement durable, ont affirmé, lundi à Rabat, les participants à une table-ronde sur ""Le droit à l'enseignement : entre le bilan de la réforme et les exigences de la période"".

Les intervenants, dont plusieurs acteurs associatifs, ont souligné le rôle de l'enseignement comme véritable levier de développement durable et de promotion de l'individu et de la société .

L'enseignement doit ""encourager le dialogue et la créativité et consacrer l'esprit de tolérance et d'ouverture"", ont-ils souligné, rappelant que le droit à l'enseignement trouve son origine dans les conventions internationales et régionales ratifiées par le Maroc, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Les participants ont par ailleurs plaidé en faveur de la promotion de la recherche scientifique et de la préservation des acquis de la réforme du secteur sur la base du respect des principes de disponibilité, d'accès de tous aux diverses prestations scolaires et d'adaptabilité aux besoins individuels et communautaires.

Aux yeux de certains intervenants, les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer dans toute démarche visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Cette table ronde a été organisée par la commission centrale de l'éducation aux droits de l'Homme relevant de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH).

Publié le: 24/06/2008 à 00:34:36 GMT

Source : MAP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/ecole-doit-adherer-a132555.html>